

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 septembre 2024 à 19 H 30

Compte-rendu de séance n° 35

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 20 septembre 2024

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Absentes non excusées : Mme MIRONNEAU Nathalie – Mme NEDELEC Scyllia

Désignation du secrétaire de séance : Mr GUILLEMETTE Thierry

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de remplacer le point n° 5 « Décision modificative n°1 » par « Vente d'une concession au colombarium »

Les membres du CM acceptent la proposition à **l'UNANIMITE**

1 – Validation du procès-verbal du 7/06/2024

Le compte-rendu du vendredi 7 juin 2024 est adopté à **l'UNANIMITE**.

2 – Délibération n° 1 « permis de louer »

Le point n°3 du CM du 12 janvier 2024 concernant le permis de louer est modifié comme suit :

Les membres du CM autorisent le Maire à mettre en place ce dispositif à compter du 1er janvier 2025 à **l'UNANIMITE**.

3 – Délibération n° 2 « acquisition parcelles B68 – B69 » :

Acquisition des parcelles B68-B69 aux consorts Mr Joël MICOL et Alain MICOL au prix total de 268,00 € sans nécessité de l'obtention de l'avis des Domaines (surface < à 3000m² pour une commune dont le nombre d'habitant est < à 3500).

Le Conseil municipal approuve et autorise Mme BALDINI Murielle à signer les actes authentiques,

A l'UNANIMITE

4 – Délibération n° 3 « acquisition parcelle B72» :

Acquisition de la parcelle B72 à Mme Chloé MICOL au prix total de 154,00 € sans nécessité de l'obtention de l'avis des Domaines (surface < à 3000m² pour une commune dont le nombre d'habitant est < à 3500).

Le Conseil municipal approuve et autorise Mme BALDINI Murielle à signer les actes authentiques,

A l'UNANIMITE

5 – Vente colombarium :

Le Maire informe de la vente aux consorts Mr Patrice ELOY et Mme Sonia BESSEGA de la concession n° 20, au prix de 1000 € TTC.

6 – Délibération n° 4 « renouvellement de la convention unique d’offres de services » :

Le Maire informe que le CDG et son Conseil d’administration ont validé le renouvellement du principe de conventionnement unique, matérialisé par une convention « support », préalable à l’accès d’un grand nombre de prestations et soumet cette convention unique 2024.

Les membres du Conseil municipal, après lecture, agréent et valident la convention unique présentée, pour un coût financier annuel de 150 €,

A L’UNANIMITE

7 – Convention LPO :

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la convention LPO a été résiliée pour motif déjà évoqué, prestations inexistantes sur la Commune.

8 – Nomination du nouvel 1^{er} adjoint :

Sur proposition de Madame BALDINI Murielle, 1^{er} Adjointe en exercice, lors du prochain Conseil Municipal, Monsieur BARRIERE Joël sera proposé au poste de 1^{er} Adjoint en remplacement de Madame BALDINI Murielle, qui restera en fonction au sein du Conseil Municipal au titre de Conseillère Municipale.

9 – Questions diverses :

La séance est levée à 9 h 00